

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date 29 AOUT 2017 à 18 h

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

Présents : M.DELANNOY Julien, Maire – MM BOIN Eveline, HENDRICK Olivier, LEGAY Henri, Adjoint, MM, ANSEL Christine, CAPELLE Fabienne, CHEVROT Bruno, CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe, Séverine FOUACHE, REMOND Jean.

Absents excusés : HUYGHE Angélique, DUMONT Philippe de 18h25 à 18h45.

Absents : Gérard DEVIGNE, Martine SOUDANS.

Procurations : /

Convocation : du 22 août 2017

Secrétaire : Bruno CHEVROT.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de retirer de l'ordre du jour le point « Encaissement d'un chèque dans le cadre d'une convention d'extension de réseau ». le conseil municipal l'accepte à l'unanimité.

Acceptation de la subvention FARDA accordée pour la réalisation du projet de rénovation et d'extension de l'école « Les Orchidées ».

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 5 janvier 2017, le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Départemental pour une subvention FARDA de 87.500,00 € relative à la rénovation et l'extension de l'école « Les Orchidées ».

Par courrier en date du 10 juillet 2017, le Président du Conseil Départemental notifie à la commune l'octroi de ladite subvention à hauteur des 87.500,00 € sollicités.

Il convient au Conseil Municipal d'accepter la subvention FARDA d'un montant de 87.500,00 € pour le financement des travaux susmentionnés et de s'engager à la réalisation de ceux-ci.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette subvention.

Attribution des lots du marché Public pour la rénovation et l'extension de l'école « Les Orchidées ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération 2017-043 en date du 11 mai 2017 a permis le lancement d'un appel d'offres concernant le projet communal de Construction et la Réhabilitation de l'école Les Orchidées.

Monsieur le Maire expose que suite au lancement de l'appel d'offres susmentionné et à la réception des candidatures lui correspondant, la Commission d'Appel d'Offres a été réunie le 17 août 2017 pour décider de l'attribution des lots. Elle s'est prononcée comme suit :

Lot 1.1 : Désamiantage / Démolition / VRD / Gros Œuvre :

		Prix	Critères Techniques	Total
NOVEBAT	387.873,90€ HT options comprises	50%	50%	100%
BOULET BATIMENT	397.638,28€ HT options comprises	48.77%	50%	98.77%
+ 28 707.90 € Soit + 7,99% par rapport à l'estimation de l'APD				
Offre la mieux disante et retenue par la Commission d'Appel d'Offres: NOVEBAT				

Lot 1.2 : Ascenseur : Entreprise ORONA

		Prix	Critères Techniques	Total
ORONA	24.800,00€ HT	50%	50%	100%
THYSSENKRUPP	Offre non conforme			
- 200.00 € Soit – 0.80% par rapport à l'estimation de l'APD				
Offre la mieux disante et retenue par la Commission d'Appel d'Offres: ORONA				

Lot 2 : Charpente / isolation / Couverture zinc / Bardage :

		Prix	Critères Techniques	Total
LYS TOITURE	318.591,39€ HT option comprise	50%	50%	100%
COEXIA ENVELOPPE	350.638,56€ HT option comprise	45%	40%	85%
- 89 828.61 € Soit – 21,99 % par rapport à l'estimation de l'APD				
Offre la mieux disante et retenue par la Commission d'Appel d'Offres: LYS TOITURE				

Philippe Dumont quitte la séance à 18h25.

Lot 3 : Menuiserie extérieure :

		Prix	Critères Techniques	Total
SAS LOISON	348.299,00€ HT options comprises	30%	47%	77%
SAS ROGER DELATTRE	212.307,00€ HT options comprises	50%	46%	96%
+ 50 837,75 € Soit + 31.48 % par rapport à l'estimation de l'APD				
Offre la mieux disante et retenue par la Commission d'Appel d'Offres: SAS ROGER DELATTRE				

Lot 4 : Platerie / Isolation intérieure / Faux plafonds / Menuiseries bois :

		Prix	Critères Techniques	Total
AA AMENAGEMENT	104.348,50€ HT sans les options	50%	33%	83%
COEXIA AMENAGEMENT INTERIEUR	115.179,17€ HT sans les options	45%	47%	92%
BARA MENUISERIE	107.000,00€ HT sans les options	49%	47%	96%
MODULE	123.625,23€ HT sans les options	42%	48%	90%
- 17 040,16 € Soit - 12.88 % par rapport à l'estimation de l'APD				
Offre la mieux disante et retenue par la Commission d'Appel d'Offres: BARA MENUISERIE				

Lot 5 : Carrelages / Faiences

		Prix	Critères Techniques	Total
COEXIA AMENAGEMENT INTERIEUR	29.080,30€ HT	50%	47%	97%
NOVIGO	40.949,92€ HT	36%	31%	67%
CK CARRELAGE	OFFRE IRREGULIERE ADMINISTRATIVEMENT			
- 204,70 € Soit – 0.70 % par rapport à l'estimation de l'APD				
Offre la mieux disante et retenue par la Commission d'Appel d'Offres: COEXIA AMENAGEMENT INTERIEUR				

Lot 6 : Peinture / Sols souples

	Prix	Critères Techniques	Total
NOVIGO	Offre non conforme – Inacceptable L'offre est inacceptable car l'écart de prix est trop important.		
PRL	Offre non conforme – Irrégulière et inacceptable L'offre est irrégulière car elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation. L'offre est inacceptable car l'écart de prix est trop important.		
Classement sans objet car aucune offre conforme, la Commission D'Appel d'Offres propose de déclarer ce lot comme étant infructueux et donc, de relancer un appel d'offres pour ce lot en procédure de Marché à publicité adaptée.			

Lot 7 : Electricité

Avec option photovoltaïque retenue

	Prix	Critères Techniques	Total	
LESOT	150.838,47€ HT	41.98%	50%	91.98%
EIFFAGE ENERGIE	147.789,26€ HT	42.84%	50%	92.84%
FLASH ENERGIE	126.639,86€ HT	50%	50%	100%
- 58 700,14 € Soit – 31.67 % par rapport à l'estimation de l'APD				
Offre la mieux disante et retenue par la Commission d'Appel d'Offres: FLASH ENERGIE				

Lot 8 : Chauffage / Ventilation / Plomberie sanitaire

	Prix	Critères Techniques	Total	
QUATANNENS	178.864,00€ HT option comprise	44%	50%	94%
THERMOCLIM	157.385,30€ HT option comprise	50%	50%	100%
COEXIA	236.432,44€ HT option comprise	34%	45%	79%
BONNEL	217.956.60€ HT option comprise	36%	45%	81%
- 12 649.70 € Soit – 7,44 % par rapport à l'estimation de l'APD				
Offre la mieux disante et retenue par la Commission d'Appel d'Offres : THERMOCLIM				

Lot 9 : Etanchéité à l'air.

	Prix	Critères Techniques	Total	
BAT INGENIERIE	1.820,00€ HT	50%	50%	100%
VERDI CONSEIL	4.100,00€ HT	22%	50%	72%
- 180,00 € Soit – 9,00 % par rapport à l'estimation de l'APD				
Offre la mieux disante et retenue par la Commission d'Appel: BAT INGENIERIE				

Après présentation du résultat de l'analyse des offres, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'exprimer sur le choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Jean Rémond s'interroge sur le devenir de ces attributions en cas de non obtention de toutes les subventions.

Monsieur le Maire expose que les options ne sont validées qu'en cas d'obtention des subventions. Il précise que certaines demandes sont encore à formuler (FDE, CCPL et CAF).

La réponse de la subvention DETR se fera courant octobre en fonction des reliquats. Dans la négative, elle sera redemandée au titre de l'année 2018.

Monsieur le Maire précise que l'attribution des lots ainsi réalisée permet une moins-value d'environ 50 000 € par rapport aux estimations de l'APD (Avant-Projet Définitif). Celle-ci permettra de couvrir les imprévus éventuels.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de suivre l'avis de la commission d'appels d'offres pour l'attribution de chacun des lots présentés à l'exception du lot 6 déclaré infructueux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce marché.

Philippe Dumont réintègre la séance à 18h45.

Lancement d'un appel d'offres pour relancer le lot 6 « peinture –sols souples » du marché de rénovation et d'extension de l'école « Les Orchidées »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération qu'il vient immédiatement de prendre a permis l'attribution des lots suite à l'appel d'offres concernant le projet communal de Construction et la Réhabilitation de l'école Les Orchidées.

Lors de cette attribution, aucune entreprise n'a pu être retenue pour le lot 6 « Peinture – Sols Souples », les deux offres étant non conforme (une offre inacceptable et une offre inacceptable et irrégulière).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à relancer un appel d'offres concernant le lot 6 « Peinture – Sols souples » relatif au marché d'Extension et de Réhabilitation de l'Ecole les Orchidées. Les mêmes options seront retenues.

Avenant n°2 à la convention opérationnelle signée avec l'EPF dans le cadre du projet « Minoterie »

La convention initiale signée le 25/04/2013 entre l'EPF (Etablissements Publics Fonciers) et la commune a permis à la commune de bénéficier des modalités du PPI (Plan Pluriannuel d'Intervention 2007-2014) : *exemple : Démolition et désamiantage du site pris en charge à 100 % par l'EPF*

Afin de pouvoir également bénéficier des modalités du PPI 2015-2019, la signature d'un avenant est nécessaire.

L'adhésion à ce PPI permettrait à la commune de bénéficier d'un prix de revente avantageux en cas de renaturation du site.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'EPF.

Convention pour la mise en place de la fibre avec Axione

Le Conseil Départemental du Nord, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la région Hauts de France ont créé le Syndicat Mixte Nord Pas de Calais Numérique pour organiser l'aménagement numérique du territoire visant apporter la fibre optique à tous les habitants et toutes les entreprises de la zone publique du Nord-Pas de Calais d'ici 2022.

Ce projet vise à renforcer durablement l'attractivité et la compétitivité par la construction d'un réseau en fibre optique sur 1159 communes du Nord et du Pas de Calais non couvertes par l'investissement privé. THD 59-62 s'est vu confier au travers d'une convention de délégation de service public la construction et l'exploitation du Réseau d'Initiative Publique du Nord et du Pas de Calais. Dans le cadre du déploiement de ce réseau, THD 59-62 doit procéder à l'installation de câbles fibres optiques, de chambres de tirages, d'armoires de rue et si besoin d'infrastructures aériennes en vue d'apporter le Très Haut Débit aux habitants et aux entreprises.

L'installation de la fibre se fera pour une partie de la commune pour fin 2018. Les travaux commenceront en septembre 2017. Le réseau existant sera autant que possible utilisé.

Pour alimenter ce secteur, l'installation d'un coffret S003 est nécessaire au niveau de la rue Bernard Chochoy.

Les hameaux de Fourdebecques et de Campagnette seront rattachés au secteur de Wismes dont l'installation est également prévue pour fin 2018.

Le hameau d'Assinghem sera lui raccordé au secteur de Remilly-Wirquin dont l'installation dépendra de l'avancement des travaux. Il en est de même, pour l'entrée du village qui elle sera raccordée à la commune d'Elnes.

Axione sollicite l'accord de la commune pour l'établissement du réseau sur le domaine public, conformément au projet d'installation présenté d'un S003 au niveau de la rue Bernard Chochoy. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise l'occupation du domaine public selon les plans présentés, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Tarifs de la cantine à compter de la rentrée 2017

Monsieur le rappelle les tarifs actuels : Enfant de la maternelle au CP : 2,75 € le repas,
Enfant du CE1 au CM2 : 3,10 € le repas
Adulte : 4,30 € le repas

Il rappelle que ceux-ci ont été votés comme suit pour la rentrée prochaine lors du Conseil Municipal du 11 mai 2017 mais qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le tarif adulte. Il convient de reformuler les tarifs.

Enfant de la maternelle au CP : **2,80 €** le repas,
Enfant du CE1 au CM2 : **3,20 €** le repas
Adulte : **4,40 €** le repas

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'augmentation à compter de la rentrée 2017 des tarifs de garderie scolaire et de péri-centre ALSH.

Encaissement d'un chèque suite à la coupe de bois en accord avec l'ONF (Office Nationale des Forêts).

Une coupe d'arbres du bois situé au Mont Carrière et géré par l'ONF a été réalisée par la société de chasse « La Concorde ».

Le bois étant communal, Monsieur le Maire propose la revente des 24 stères de bois concernés à la société de chasse ayant réalisé la coupe au prix de 10 € le stère, payable par chèque encaissé auprès du Trésor Public.

Il est demandé l'accord du conseil municipal sur la vente de ce bois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la vente du bois communal à la société de chasse « La Concorde » au prix de 10 € le stère.

Encaissement d'un chèque dans le cadre d'une convention d'extension de réseau.

Point annulé à l'ordre du jour en début séance.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Selon le décret n°2000.404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres doit être présenté au Conseil Municipal de Wavrans sur l'Aa.

Ce rapport comprend les éléments suivants :

- Les indicateurs techniques (nombre d'habitants desservis, tonnages collectés, fréquence de collecte, type de déchets, ...)
- Les indicateurs financiers (modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel des dépenses et recettes).

Monsieur le Maire expose que les erreurs de tri ont un coût pour la CCPL.

Afin de les diminuer, le contrôle des bacs de collecte est de nouveau en place. Une communication va être effectuée auprès de la population.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2016.

Mise en place d'une action solidaire pour la restauration de l'Eglise.

L'association de Sauvegarde de l'Eglise œuvre activement depuis plusieurs mois afin de récolter des fonds nécessaires à la restauration intérieure de notre Eglise.

Monsieur le Maire souhaite mettre en place une action permettant d'y contribuer.

Monsieur le Maire rappelle que dans le projet de reconstruction – rénovation de l'école une partie va être démolie. Il convient de vider les espaces et de faire le tri parmi les mobiliers et matériels anciens et obsolètes conservés depuis des années.

Monsieur le Maire propose de donner l'ensemble de ces éléments à l'association de sauvegarde de l'église afin qu'elle organise leur mise en vente sous forme d'une vente au déballage.

Monsieur le Maire précise l'urgence de rendre accessible l'ancienne bibliothèque puisqu'elle sera occupé par les TAP à compter du 05/09/17.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner l'ensemble des anciens meubles et matériels à l'association de sauvegarde de l'Eglise.

La vente au déballage aura lieu le lundi 04/09.

Questions diverses.

Monsieur le Maire informe que

- Dans les cadre des TAP une animation sera mise en place par le Conservatoire des Sites pour le groupe des CM1-CM2 pendant 7 séances de la période 1.
- Une information « toutes boîtes aux lettres » sera réalisée prochainement afin de solliciter la population désireuse de faire partie du groupe de travail PAVE
- Les travaux d'extension de voirie de la rue du moulin ont commencé cette semaine.
- Les travaux d'assainissement de la rue de la Halte sont terminés.
- L'ALSH 2017 s'est bien déroulé. Le recrutement d'animateurs spécialisés pour les ados devra être envisagé pour 2018.
- L'abri bus du hameau de Fourdebecques situé actuellement dans un endroit jugé dangereux pour les enfants sera déplacé.

Olivier Hendrick précise que l'éclairage public sera remis en route pour la rentrée scolaire. Il expose que celui-ci avait été éteint en période estivale car les journées sont plus longues.

L'éclairage de la ZAL du gré sera désormais pris en charge par la CCPL.

La séance est close à 19h35.

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 31 août 2017

Le Maire,

DELANNOY Julien

